

PREFET DE LA HAUTE-MARNE

Préfecture

Direction des services du cabinet

Service des sécurités

ARRETE N°2431 du 24 septembre 2018

fixant la liste des formateurs habilités à délivrer des formations aux propriétaires ou aux détenteurs de chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégories

Le Préfet de la Haute-Marne,
Chevalier dans l'Ordre de la Légion d'Honneur
Officier dans l'Ordre National du Mérite

Vu les articles L211-13-1 et R211-5-3 à 6 du code rural et de la pêche maritime ;

Vu l'arrêté ministériel du 8 avril 2009 relatif à l'agrément des personnes habilitées à dispenser la formation prévue à l'article L.211-13-1 du code rural et de la pêche maritime et au contenu de la formation ;

Vu l'arrêté ministériel du 8 avril 2009 fixant les conditions du déroulement de la formation requise pour l'obtention de l'attestation d'aptitude prévue à l'article L.211-13-1 du code rural et de la pêche maritime;

Sur proposition du directeur des services du cabinet ;

ARRETE

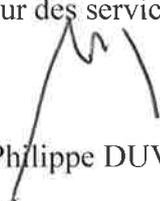
Article 1 : Sont habilités à délivrer, en Haute-Marne, des formations aux propriétaires ou aux détenteurs de chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégories les personnes suivantes :

| IDENTITE | ADRESSE PROFESSIONNELLE | TELEPHONE | TITRES, DIPLOMES | LIEU DE DELIVRANCE DE LA FORMATION | VALIDITE DE L'AGREMENT |
|--------------------|--|----------------|---|---------------------------------------|------------------------|
| BAUDHUIN Justine | 9 rue de Malgouverne 21260 SACQUENAY | 06.84.38.44.47 | Certificat de formation à l'élevage canin de la Société Centrale Canine (SCC) | À domicile, chez les particuliers | 03/02/2020 |
| BESTAUTTE Claudine | 15 rue de l'Huine 52800 LOUVIERES | 06.14.56.70.69 | Certificat d'études techniques de l'animal de compagnie d'espèces domestiques | salle des fêtes 52800 LOUVIERES | 19/09/2023 |

| | | | | | |
|----------------------|--|-----------------|---|--|------------|
| DUPONGAND Patrice | 18 Petite Rue 52230 EPIZON | 06.25.13;17.96 | Certificat de capacité destiné à l'exercice des activités de dressage des chiens avec ou sans mordant | A domicile, chez les particuliers | 12/08/2023 |
| FLOC'H Gwenaël | Lieu-dit « Les Corvées » 52100 MOESLAINS | 06.81.25.22.38. | Certificat de capacité relatif à l'exercice des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques | MOESLAINS | 04/12/2021 |
| MOIZY Murielle | 3 rue des Royaux 55290 RIBEAUCOURT | 06.73.44.95.83 | Brevet professionnel option : Educateur canin | A domicile, chez les particuliers | 30/06/2020 |
| PELLETIER Céline | 18 rue de la Libération 52600 LE PAILLY | 06.86.97.37.73 | Certificat d'études pour les sapiteurs au comportement canin et accompagnement des Maîtres | 1) LE PAILLY 2) à domicile chez les particuliers | 08/04/2020 |
| PIGNARD Laurence | 24 Faubourg de Troyes 10110 BAR SUR SEINE | 03.25.29.61.40 | Certificat de capacité relatif à l'exercice des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques | A domicile, chez les particuliers | 08/03/2020 |
| REITH Alain | 2, rue du Haut- Bert 52130 LOUVEMONT | 03.25.55.56.63 | Certificat de capacité destiné à l'exercice des activités de dressage des chiens avec ou sans mordant | Club Canin de Louvemont 52130 LOUVEMONT | 30/06/2021 |
| SOLLIER Bérengère | 1 quartier Marois 70100 Montureux et Prantigny | 06.59.76.78.24 | Brevet professionnel option : Educateur canin | A domicile, chez les particuliers | 19/11/2022 |
| SUPIOT Gwenaëlle | 17 Grande Rue 51300 HEILTZ- LE-HUTIER | 03.26.72.23.98 | Certificat d'études pour les sapiteurs au comportement canin et accompagnement des Maîtres | 1) salle de l'ancienne école 52100 PERTHES 2) à domicile, chez les particuliers | 18/12/2019 |
| VEDEAU Elenildo | 89 rue Ambroise Croisat 94800 VILLEJUIF | 06.38.28.72.03 | Certificat professionnel d'agent cynophile de protection et d'intervention mention aide dresseur | 1) 18 rue Bouchardon 52000 CHAUMONT 2) à domicile, chez les particuliers | 25/12/2021 |

Article 2: le directeur des services du cabinet et les maires des communes de la Haute-Marne, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département.

Pour le Préfet et par délégation,
Le directeur des services du cabinet,



Philippe DUVAL

Voies et délais de recours :

Le présent arrêté peut être déféré devant le Tribunal administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE (51036) - 25 rue du Lycée, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.